

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize décembre deux mil vingt, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 10 décembre 2020

Vu les prescriptions sanitaires, assister dans le public à la réunion d'une assemblée délibérante n'est pas un cas dérogatoire de déplacement, le conseil s'est tenu à huis clos.

Étaient présents : M. Eric PIESVAUX - Mme Karine BASSARD - M. Yves COURTOT - Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT - Mme Nicole FILLON - M. Yohann MORTIER-JEANNIN - Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Joseph COMPÉRAT - M. Stéphane ROUX - Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER - M. Jérémie BARDET - Mme Pauline CANARD - M. Franck LALIGANT.

Étaient excusées : Mme MARKOWIAK Sabine

Pouvoir de :

Mme MARKOWIAK Sabine – M Philippe CHAUCHOT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages possibles : 15

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Subvention cinéma 2020
- Concours illuminations 2020
- Modification des statuts de la communauté de communes – Compétences exercées à titre supplémentaire - Restitution compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »
- Suppression du budget annexe lotissement le pigeonnier

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 novembre 2020

Le conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2020.

OBJET : DELIBERATION MODIFICATIVE N°2

Vu les délibérations 2020-052 et 053 relatives aux budgets primitifs du budget communal et du budget annexe eau et assainissement ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (15 voix) :

- 1) Modifier le budget primitif communal comme suit :

Budget Principal DM 2 Investissement			
Dépenses		Recettes	
2088 immobilisations en cours	-25 000 €		

21318 : toit école de musique et église	100 000 €		
2135 : agencement espace public	170 000 €		
21312 : toit école primaire	60 000 €		
2313 immobilisations incorporelles en cours	-335 000 €		
21571 achat véhicule (rachat véhicule publicitaire + tondeuse)	30 000 €		
Total	0 €		

Budget Principal DM 2 FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
		48 000 €	7551 versements de l'excédent du budget annexe lotissement Le Pigeonnier
Total	0 €	48 000 €	

2) Modifier le budget annexe lotissement le Pigeonnier comme suit :

Budget Annexe Lotissement le PIGEONNIER DM 1 Fonctionnement			
Dépenses			Recettes
6045 achats		-8 000 €	
605 achats de matériels		-40 000 €	
6522 reversements de l'excédent au budget principal		48 000 €	
Total		0 €	

OBJET : SUBVENTION CINEMA 2020

Vu la délibération 2020-055 relative à l'attribution des subventions aux associations ;

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer le nombre de séances de cinéma pour fixer le montant définitif de la subvention ainsi que les associations concernées ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (15 voix) :

- 1) Fixe à 84 € le montant de subvention versée aux associations aidant à l'activité cinéma pour chacune de leur intervention
- 2) Fixe la liste suivante :

Association	Nombre de séance	Subvention
Conseil Municipal	1	0
Jumelage	1	84,00 €
Arc Auxois	1	84,00 €
Vital Gym	1	84,00 €
TOTAL	4	252,00 €

- 3) Inscrit les crédits au budget

OBJET : CONCOURS ILLUMINATIONS 2020

Vu la délibération 2019-087 relative au concours des illuminations qui comprenait deux catégories (particuliers et commerçants / artisans / professionnels) ;

Considérant que les illuminations permettent d'embellir la commune, surtout en cette période de crise sanitaire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (15 voix) décide de :

- 2) Organiser le concours des illuminations
Préciser que ce concours comprend deux catégories :
 - particuliers
 - commerçants, artisans, professionnels

- 3) Déléguer le classement de ce concours à la Commission Espaces Verts

- 4) Fixer les récompenses de chaque catégorie comme suit :
 - 1er prix : 100,00 €
 - 2ème prix : 60,00 €
 - 3ème prix : 40,00 €
 - prix encouragement : 25, 00 €Préciser que ces récompenses sont des bons d'achats, valables un an, auprès des commerçants locaux pour des dépenses de décorations et d'embellissements.
Préciser qu'en cas exæquo le même prix sera distribué plusieurs fois.

- 5) Inscrire les crédits au budget 2021

OBJET : SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE PIGEONNIER

Vu la délibération 2018-075 créant le budget annexe Lotissement Le Pigeonnier ;

Vu la délibération 2019-025 fixant le prix des lots ;

Considérant que l'ensemble des lots ont été vendus ;

Considérant la demande du trésorier de Pouilly-en-Auxois de dissoudre le budget annexe lotissement Le Pigeonnier ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (15 voix) décide de :

- 1) Dissoudre le Budget annexe lotissement Le Pigeonnier au 31 décembre 2020
- 2) Intégrer la comptabilité de ce budget annexe dans le budget principal

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
– COMPETENCES EXERCEES A TITRE SUPPLEMENTAIRE - RESTITUTION
COMPETENCE « CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT
D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE
D'INTERET COMMUNAUTAIRE »**

Vu la délibération 2020-106 de la communauté de communes, du 16 décembre 2020, portant modification statutaire en restituant aux communes la compétence supplémentaire « construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » ;

Vu que chacun des conseils municipaux des communes membres doit se prononcer dans un délai d'un mois, à défaut la décision sera réputée défavorable ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres (15 voix) décide de :

- 1) Adopter la modification statutaire de la communauté de communes Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche : restitution aux communes de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Signature des membres présents

PIESVAUX Eric		CHAUCHEFOIN Yvette	
BASSARD Karine		LALIGANT Franck	
ROUX Stéphane		BLANQUART-BOLLENGIER Emilie	
GAILLOT Evelyne		MARKOWIAK Sabrina	Pouvoir à M. Philippe CHAUCHOT
CHAUCHOT Philippe		BARDET Jérémie	
COURTOT Yves		CANARD Pauline	
FILLON Nicole		JEANNIN-MORTIER Yohann	
COMPÉRAT Joseph			